Assurance-chômage **Préavis de réduction de l'horaire de travail**

	Entreprise		
I	Lintopriod		
	N° REE	N° IDE	
	N REE	CHE -	
	Entreprise / Nom du secteur d'exploitation		
ĺ			
_			
	Branche		
	Rue	N°	
	NPA Lieu		
	Personne responsable	de l'entreprise Tiers (veuillez joindre une procuration)	
	Nom	Prénom	
	Téléphone	E-mail	
	Autorité cantonale		
	Nom		Abr. canton
1	La réduction de l'horaire doit être	toute l'entreprise	Abr. canton
1		toute l'entreprise	Abr. canton
1	La réduction de l'horaire doit être		Abr. canton
	La réduction de l'horaire doit être introduite pour	toute l'entreprise	Abr. canton
	La réduction de l'horaire doit être	toute l'entreprise Le secteur d'exploitation susmentionné	Abr. canton
	La réduction de l'horaire doit être introduite pour Durée probable de la réduction de	toute l'entreprise Le secteur d'exploitation susmentionné	Abr. canton
2	La réduction de l'horaire doit être introduite pour Durée probable de la réduction de l'horaire de travail	toute l'entreprise Le secteur d'exploitation susmentionné du au	Abr. canton
2	La réduction de l'horaire doit être introduite pour Durée probable de la réduction de	toute l'entreprise Le secteur d'exploitation susmentionné du au	Abr. canton
2	La réduction de l'horaire doit être introduite pour Durée probable de la réduction de l'horaire de travail Taux probable de perte de travail	toute l'entreprise Le secteur d'exploitation susmentionné du au J J M M A A A A A J J M M A A A A A	Abr. canton
2	La réduction de l'horaire doit être introduite pour Durée probable de la réduction de l'horaire de travail Taux probable de perte de travail par mois/période de décompte Des vacances d'entreprise ont-	toute l'entreprise Le secteur d'exploitation susmentionné du au J J M M A A A A J J M M A A A A	Abr. canton
2	La réduction de l'horaire doit être introduite pour Durée probable de la réduction de l'horaire de travail Taux probable de perte de travail par mois/période de décompte	toute l'entreprise Le secteur d'exploitation susmentionné du au J J M M A A A A A J J M M A A A A A du au du au du au du au du au au du au au au au au au au au au au	Abr. canton
2	La réduction de l'horaire doit être introduite pour Durée probable de la réduction de l'horaire de travail Taux probable de perte de travail par mois/période de décompte Des vacances d'entreprise ont-	toute l'entreprise Le secteur d'exploitation susmentionné du au J J M M A A A A A J J M M A A A A A	Abr. canton
2	La réduction de l'horaire doit être introduite pour Durée probable de la réduction de l'horaire de travail Taux probable de perte de travail par mois/période de décompte Des vacances d'entreprise ont-	toute l'entreprise Le secteur d'exploitation susmentionné du	Abr. canton



,	Etat du personnel :											
		Contrats de travail de durée indéterminée	Personnes dont le contr de travail a été résilié	rat Contrats de travail de durée déterminée	e Employés sur app	el Apprenti	is					
	a) de toute l'entreprise aujourd'hui											
	b) de toute l'entreprise il y a un an											
	A ne remplir que lors d'un préavis pour un secteur d'exploitation :											
	c) du secteur d'exploitation aujourd'hui											
	d) du secteur d'exploitation il y a un an											
;	Employés touchés par la réduction de l'horaire de travail (y.c. les éventuels formateurs)	Total	peuvent les influ l'entreprise ou e conjoints ou des entreprise. Ne d	être annoncées, les perso vencer considérablement encore de détenteur d'une s partenaires enregistrés doivent pas être annoncée deduction de l'horaire de tra	– en qualité d'associé, de participation financière a de ces personnes, lorsqu es les personnes qui ont a	e membre d'un orga à l'entreprise; il en v l'ils sont occupés da	ane dirigeant de va de même des ans la même					
	Auprès de quelle caisse de chômage demandez-vous valoir les prétentions à l'indemnité en											
	cas de réduction de l'horaire de travail ?											
}	A quelle caisse de compensation AVS êtes-vous affilié ?											
		Numéro d'affilié										

Veuillez répondre aux questions 9 à 12 sur feuille A4 séparée.

9 Présentez brièvement votre entreprise

- a) Champ d'activité
- b) Date de sa fondation

10 Donnez des indications quant à l'évolution du carnet de commandes et au développement du volume des affaires

- a) Motifs de l'évolution du carnet de commandes
- b) Chiffre d'affaires mensuel / total des honoraires des quatre dernières années
- c) Etat du carnet de commandes actuel (en ce moment), au même moment de l'année dernière et au même moment il y a deux, trois et quatre ans
- d) Développement probable du volume des affaires dans les quatre prochains mois

11 Indiquez les motifs détaillés qui ont amené à introduire la réduction de l'horaire de travail

- a) Motifs
- b) Quelles mesures ont été prises pour éviter la réduction de l'horaire de travail ?
- c) Des commandes ont-elles été retardées ? Si oui, pourquoi? Genre et volume des commandes retardées.

12 Indiquez les raisons qui vous font supposer que la perte de travail n'est que passagère

Remarques générales

Nous vous invitons à lire la brochure info-service «Indemnité en cas de réduction de l'horaire de travail» sur travail.swiss avant de compléter le formulaire.

Pour la réduction de travail des travailleurs à domicile, nous vous prions d'utiliser le formulaire no 10041. Pour la réduction de travail due à des facteurs météorologiques, le formulaire à remplir est no. 10056.

La réduction de travail peut être octroyée pour une durée de trois mois, si la diminution de travail devait se poursuivre, un nouveau préavis est nécessaire. Si la réduction de travail ne concerne que des secteurs d'exploitation isolés, nous vous invitons à compléter un préavis pour chaque secteur d'exploitation concerné

L'employeur est tenu de fournir des renseignements dignes de foi (art. 88 LACI et art. 28 LPGA).

Si l'entreprise souhaite obtenir des indemnités en cas de RHT pendant les heures que le formateur consacrera à la formation de son apprenti, elle devra transmettre une demande à l'autorité cantonale en même temps que le préavis ou au plus tard 10 jours (respectivement 3 jours, si le délai du préavis est réduit à 3 jours) avant de continuer la formation pour les heures considérées comme perte de travail à prendre en considération.

Veuillez inclure au point 6 le nombre de formateur qui pourrait être concerné par la RHT, parmi le nombre de salariés concernés par la RHT, même si vous ne pensez pas que de la RHT sera indiquée pour les formateurs dans l'immédiat.

L'autorité cantonale peut exiger d'autres renseignements ou documents (art. 36, al. 3 LACI).

Le préavis doit être remis à l'autorité cantonale dix jours au moins avant le début ou la continuation de la réduction de l'horaire de travail. Un délai de préavis plus court est possible lorsque surviennent des circonstances soudaines et imprévisibles.

Confirmation de l'employeur

Par ma signature, je confirme avoir répondu a à toutes les questions conformément à la vérité et de manière complète et que tous les collaborateurs concernés par la réduction de l'horaire de travail sont d'accord avec son introduction. Je prends acte que, conformément aux articles 105 et 106 LACI que des indications fausses ou incorrectes ayant entrainé un paiement erroné de prestations constitue une infraction pénale. Dans tous les cas, les prestations touchées indûment devront être restituées.

Je reconnais en outre devoir effectuer un contrôle du temps de travail auprès des travailleurs touchés par une réduction de l'horaire de travail (p.ex. cartes de timbrage, rapports sur les heures). Ce contrôle porte sur :

- les heures de travail fournies quotidiennement, y compris les éventuelles heures supplémentaires ;
- les heures perdues pour des raisons d'ordre économique, ainsi que tout autre type d'absences telles que les vacances, les absences en cas de maladie, d'accident ou de service militaire.

Lieu		Date										
			-									
		J	J	М	М	Α	Α	Α	Α			
Signature												
Annexes	Organigramme de l'ensemble de l'entreprise, ou, pour les secteurs d'exploitation, état du personnel dans les unités d'organisation											
	Copie de l'extrait du registre du commerce valable à ce jour (disponible sur ZEFIX.ch)											
	Réponses aux questions 9 - 12 sur feuille A4 séparée											